

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

La société FIDE est une SARL dont le siège social est établi au Cannet 06110.

ART 1.OBJET Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent pour tout client à toutes les offres de services de FIDE. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que FIDE ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV pour lui-même, par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de FIDE lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins. L'ensemble des informations est consultable sur le site www.fide.fr

ART 3. FORMATIONS/

Le client reconnaît s'être informé auprès du propriétaire du lieu de formation des conditions d'assurance de son personnel. La transmission du règlement intérieur implique l'adhésion complète des stagiaires à celui-ci dans le lieu de formation.

Art.3.1 Conditions financières

Pour chaque formation sont inclus les pauses, les déjeuners. Liste des hôtels à proximité du centre de formation sur demande à <u>contact@fide.fr</u>

En vous inscrivant à une ou plusieurs sessions organisés par le FIDE, vous déclarez avoir pris connaissance des conditions d'annulation ci-dessous.

Art 3.2 Annulation des formations sur l'initiative du Client

En cas d'annulation par le stagiaire, pour quelque raison que ce soit :

- plus de 60 jours avant le début du programme, le FIDE procédera au remboursement intégral des sommes versées ;
- entre 30 et 60 jours avant le début du programme, le FIDE facturera 50 % du montant du cours à titre d'indemnité forfaitaire ;
- moins de 30 jours avant le programme, le FIDE facturera le montant intégral du cours à titre d'indemnité forfaitaire.

Tout programme commencé est dû intégralement.

Le FIDE se réserve la possibilité d'annuler une session qui ne pourrait se dérouler dans des conditions pédagogiques optimales. Dans ce cas, les frais d'inscription préalablement réglés ainsi que les frais de déplacement non remboursables déjà engagés par le participant au moment de l'annulation lui seront intégralement remboursés sur présentation de justificatifs sans que le stagiaire ne puisse toutefois prétendre à aucun dédommagement ou aucune indemnité à quelque titre que ce soit.

Art 4.1 Paiement Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes : Le paiement comptant doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture / Le règlement est accepté par règlement par chèque, virement bancaire.

Art 4.3. Limitations de responsabilité de FIDE / La responsabilité de FIDE ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique de matériel, tout mauvais usage, toute mauvaise compréhension du client et/ou des salarié sous sa responsabilité, toute absence d'autorisation ou d'accord d'un organisme quel qu'il soit tout litige avec un ordre professionnel ou toute cause étrangère à FIDE. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de FIDE est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs

prouvés par le Client. La responsabilité de FIDE est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée. En aucun cas, la responsabilité de FIDE ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, litige avec un ordre professionnel, litige avec une autorité administrative, atteinte à l'image et à la réputation.

Art 4.4. Force majeure /FIDE ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à FIDE, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de FIDE.

Art 4.5. Propriété intellectuelle /FIDE est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations et conseils qu'elle propose à ses Clients. L'ensemble des contenus et supports pédagogiques ou techniques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par FIDE pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de FIDE. A ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de FIDE. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L 122.5 du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée ainsi que toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus. En tout état de cause, FIDE demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

Art 4.6. Confidentialité / Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de la formation.

<u>ART 5. DROIT APPLICABLE</u> / Attribution de compétence Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et FIDE à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de Commerce d'ANTIBES.